



Le Congrès canadien sur la santé cardiovasculaire (CCSC) est le plus grand rassemblement de professionnels de la médecine et de la santé cardiovasculaire au Canada. Le congrès attire des cardiologues, des chirurgiens cardiovasculaires, des chercheurs et autres spécialistes en médecine cardiovasculaire de partout au Canada et dans le monde, et leur permet de réseauter avec d'autres membres de la communauté des soins de santé cardiovasculaire. Le CCSC offre à tous ces professionnels en santé cardiovasculaire la plus récente information scientifique en matière de cardiologie, et l'occasion de prendre part à de la formation agréée et de participer à un forum idéal pour échanger avec d'autres collègues qui œuvrent dans le domaine de la santé et des soins cardiovasculaires.

## Renseignements généraux

### Soutien technique

Si vous avez des questions sur le système de soumission en ligne ou avez besoin d'aide pour soumettre un atelier, veuillez communiquer avec nous :

Téléphone : 613-569-3407, poste 408

Numéro sans frais : 1-877-569-3407, poste 408

Télécopieur : 613-569-6574

Courriel : abstracts@ccs.ca

### Frais

Aucuns frais ne sont demandés pour proposer un atelier pour le CCSC. Veuillez soumettre votre atelier par voie électronique à [www.cardiocongress.org](http://www.cardiocongress.org) dès le 1<sup>er</sup> mars 2010.

### Examen et sélection des ateliers

Les ateliers proposés seront évalués par un sous-comité de pairs nommés par le Comité du programme scientifique de la Société canadienne de cardiologie (SCC).

Les présentateurs d'ateliers sélectionnés devront assister au congrès et animer eux-mêmes leur atelier; ils doivent donc s'inscrire au CCSC, et sont responsables de leur transport et de leur hébergement. Les inscriptions débuteront en mai, sur le site [www.cardiocongress.org](http://www.cardiocongress.org). **L'inscription n'est PAS gratuite.**

### Rémunération des présentateurs

La SCC autorise la rémunération des présentateurs d'ateliers par l'organisme qui a planifié, proposé ou organisé l'atelier, selon les conditions suivantes :

- les conférenciers qui sont membres de la SCC ou d'un organisme partenaire du CCSC n'ont pas droit à des honoraires ni au remboursement de leurs frais;
- les autres conférenciers pourront se faire rembourser leurs frais ainsi qu'un honoraire, mais seulement par l'organisme médical (affilié à la SCC, à un hôpital, à un établissement d'enseignement, etc.) ayant planifié, proposé ou organisé l'atelier;
- un organisme médical peut se faire parrainer pour couvrir les frais engagés par les conférenciers, mais toute contribution doit être offerte sous forme de subvention éducative sans restriction, et le commanditaire ne pourra être reconnu de quelque façon que ce soit, ni pendant la présentation, ni hors de l'atelier;
- les ateliers ne peuvent faire référence à quelque produit ou médicament que ce soit.



## Avis d'acceptation ou de refus

Pour être sélectionnés, les ateliers doivent être conformes aux présentes directives. Les personnes qui auront soumis un atelier recevront par courriel un avis d'acceptation ou de refus d'ici la mi-juillet. Il sera également possible de vérifier la progression du traitement d'une soumission en ligne, dans le système Oasis, dès le mois de juillet.

## Directives de soumission

- **Date limite** – Les ateliers doivent être reçus par voie électronique (système Oasis) au plus tard le 3 mai 2010, à 23 h 59 (HAE). **Les soumissions sur papier ou par télécopieur seront refusées.** Le système Oasis confirmera si votre dossier est complet ou non. Si la soumission est incomplète, le système vous indiquera l'étape ou les étapes à réexaminer. Les soumissions incomplètes ne seront pas traitées. La personne qui soumet un atelier a jusqu'à la date limite pour compléter sa proposition.
- Voici quelques conseils pour élaborer un atelier efficace :
  - l'atelier doit être d'une durée de 1,5 heure, et ne devrait comprendre plus de 4 à 5 conférenciers;
  - l'atelier doit être axé sur les besoins des participants;
  - les objectifs d'apprentissage décrivant ce que les participants apprendront ou tireront de l'atelier doivent être formulés du point de vue des participants (selon l'évaluation des besoins);
  - l'atelier doit avoir une valeur scientifique élevée (il sera évalué par un comité);
  - le sujet couvert et le contenu doivent être pertinents et opportuns;
  - un représentant du public cible doit participer à la conception (y compris un cardiologue communautaire);
  - l'atelier ne doit pas avoir été présenté lors de congrès ou colloques antérieurs;
  - l'atelier doit être équilibré et objectif;
  - l'atelier ne doit pas inclure la participation ni le soutien de l'industrie;
  - l'atelier doit fournir aux participants des occasions d'interaction et d'évaluation (30 minutes).
- Système d'appréciation pour l'auditoire :
  - Les appareils seront fournis sans frais aux présentateurs d'ateliers, selon la formule du premier arrivé, premier servi (ces systèmes sont offerts par Turning Point Technologies).
  - Au moment de la soumission, le système Oasis vous demandera si vous souhaitez vous servir de ces appareils pour votre atelier.
  - Des directives sur la façon de préparer des questions ou des énoncés pour l'utilisation des appareils Turning Point seront fournies aux présentateurs.
- On peut obtenir de l'aide à la conception d'ateliers en se rendant sur le site du [Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada](#).
- **Divulgarion des conflits d'intérêts** – Pour chaque soumission, un formulaire de déclaration de conflits d'intérêts commerciaux doit être rempli en ligne (dans le système Oasis) concernant chacun des présentateurs et des membres du comité de conception. En déclarant des conflits d'intérêts directs ou indirects, l'auteur autorise la SCC à divulguer ces conflits. Les délégués du CCSC auront accès à cette information si l'atelier est présenté au congrès.
- La soumission d'un atelier engage les présentateurs à animer l'atelier au CCSC.
- Une salle ainsi que du matériel audiovisuel de base (dont un projecteur) seront fournis.
- Les personnes qui ont soumis des ateliers peuvent retourner dans le système en tout temps, avant la date limite, pour modifier leur atelier, réviser l'information ou retirer leur soumission. Après cette date, le système ne sera plus en fonction, et l'on procédera à l'examen des ateliers proposés.



**Retrait d'un atelier retenu** – Pour retirer un atelier ayant été sélectionné, un avis écrit doit être envoyé à [abstracts@ccs.ca](mailto:abstracts@ccs.ca) au plus tard le 29 juillet 2010.